

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le 1er juillet à 18h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans l'ancien bâtiment scolaire, sous la présidence de Monsieur Patrick VIVERGE, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 10

Date de convocation : 25 juin 2021

Date d'affichage du compte rendu : 06 juillet 2021

Présents :

Norbert BACKENSTRASS - Christine BERREZ - Isabelle BOURGEOIS - Laurent COURCENET - Frédéric GUERINET - Raphaël JACQUES - Sophie MAIRE - Stéphane THUREL - Roland VANDELLE - Patrick VIVERGE

Absent excusé : Jean-Baptiste TINGUELY

Procuration : néant

M. Frédéric GUERINET est volontaire pour être secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 mai 2021
2. Décisions du maire
3. Projet d'installation de la vidéosurveillance
4. Demande d'emprunt
5. Subventions aux associations
6. Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 mai 2021

Approuvé à l'unanimité.

2. Décisions du maire

- a. Comptage routier : 890,40 €

Il est rappelé que la campagne de comptage dans une deuxième phase était aussi destinée à estimer l'impact de la fermeture de certains accès de Monnières. À cet effet, la date finale du comptage a dû être repoussée, les points de blocage de la circulation n'ayant pas été mis en place à la date prévue. Cette somme correspond donc à un avenant pour la prolongation de cette campagne de comptage.

M. le maire souhaite savoir si des conseillers ont eu des retours suite à cette fermeture. Certains habitants ont contacté la mairie (mail, Facebook) pour avoir des précisions sur la durée et la raison de ces fermetures. La fermeture de l'accès au village par la rue du mont a révélé d'autres problèmes comme la descente sans visibilité depuis la rue des Tilleuls pour rejoindre la rue de la Mairie. Il faudra intégrer ces éléments dans la réflexion entamée sur la circulation globale au sein de la commune.

M. COURCENET souhaite savoir quand les barrages seront levés. M. le maire précise qu'ils seront levés prochainement sans donner de date.

- b. Déroulage fourreau TPC rue de Foucherans : 630 €

Ce devis est en lien avec le projet d'enfouissement des réseaux secs de la rue de Foucherans. Il correspond à l'ajout d'un fourreau supplémentaire pour l'alimentation d'une caméra de vidéosurveillance.

- c. Incinération d'un chat errant : 60 €

Un chat errant a été retrouvé mort par une habitante de Monnières qui l'a fait incinérer. M. le maire a pris la décision de prendre les frais à la charge de la municipalité. L'assemblée souhaite savoir si nous renouvelerons l'opération si un tel événement se reproduisait. M. le maire précise qu'à l'avenir aucun frais ne sera pris en charge par la municipalité sans accord préalable.

d. 2 clés de Kangoo : 190 €

Au cours de son utilisation par l'employé municipal, la clé du véhicule s'est cassée. Un nouveau jeu de clés a donc été réalisé.

3. Projet d'installation de la vidéosurveillance

Pour permettre au membre du conseil de mieux connaître l'aspect technique de la vidéosurveillance, Mme PONCET, technico-commerciale au sein de la société Jet1Oeil est intervenue.

Les éléments abordés lors de cette présentation étaient :

- Rappels sur la législation en vigueur et la procédure pour l'installation de ces équipements dans une commune.
- Explications techniques sur la vocation des caméras (lecture de plaques d'immatriculation, reconnaissance de personnes, vision « grand angle », ...).
- Précisions sur l'accès aux données issues des prises de vues et leur conservation.
- Démonstration des possibilités avec un exemple sur le site de l'entreprise Jet1oeil et sur une commune déjà équipée.

Suite à cette présentation, le conseil municipal a échangé sur les différentes modalités pour souscrire à une offre de vidéosurveillance.

M. JACQUES explique que dans le cas de la société Jet1oeil, deux possibilités sont prévues :

- L'achat du matériel ;
- La location (et l'entretien) avec une durée d'engagement de 60 mois.

L'assemblée se penche sur la proposition de délibération qui consisterait à installer des caméras sur l'aire de jeu à proximité de la mairie ainsi que sur le parvis de celle-ci. Le devis de cette installation s'élève à peu plus de 8 000 €. Mme MAIRE souhaite savoir pourquoi l'idée initiale, à savoir l'installation de caméra aux entrées du village n'est plus d'actualité. M. JACQUES explique qu'il l'est toujours mais qu'il avait scindé en deux le projet global pour étaler l'installation dans le temps en espérant avoir un retour des habitants sur l'installation des premières caméras.

M. VANDELLE propose un vote du conseil municipal pour décider d'une consultation des habitants sur ce sujet ainsi qu'un report possible de cette installation en vue d'utiliser les premiers travaux d'enfouissement, Mme MAIRE rappelle aussi qu'il était prévu de demander l'avis des habitants. M. le maire est opposé à un sondage de la population car c'est compliqué et difficile à exploiter (faible participation, manque d'informations concrètes, ...).

M. GUERINET souhaite savoir si des événements se sont produits aux abords de la mairie et de l'aire de jeu pour justifier leur installation. M. JACQUES précise que rien pour le moment n'allait dans ce sens hormis des éventuelles nuisances avec les riverains.

Suite à ces échanges, il est proposé un vote par M. le maire dont le sujet est :

« Êtes-vous favorable à l'installation d'équipements de vidéosurveillance à proximité de la mairie (parvis + aire de jeu) ? »

La délibération n° 21/2021 est adoptée avec 6 votes CONTRE, 3 votes POUR et une abstention.

Le projet d'installation de caméra à proximité de la mairie est rejeté.

Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, M. le maire souhaite soumettre une autre question à l'avis du conseil.

« Êtes-vous favorable à l'installation de dispositifs aux entrées du village ? »

5 votes POUR, 4 votes CONTRE et une abstention. Le projet de vidéosurveillance devra donc être retravaillé pour une délibération ultérieure.

4. Demande d'emprunt

M. le maire rappelle les éléments ayant pour origine la souscription d'un prêt. Les projets d'investissements votés au budget primitif 2021 nécessitent un emprunt pour permettre leur réalisation rapide.

La situation économique actuelle permet d'avoir des taux d'intérêt sur des emprunts relativement faible (moins de 1% sur 15 ans).

Étant donné l'étendue des projets, M. le maire soumet deux projets au conseil :

- Une offre de prêt d'un montant de 400 000 € sur 15 ans
- Une offre de prêt d'un montant de 300 000 € sur 15 ans et un second emprunt en 2022.

M. le maire justifie ces deux offres : avec ses projets d'investissements le conseil municipal a besoin d'argent pour les réaliser. Les taux d'intérêt risquent d'augmenter prochainement à cause de l'inflation qui augmente également.

Pour conclure M. le maire explique que, soit nous empruntons ce dont nous aurons besoin pour tous les projets maintenant soit, juste le nécessaire pour 2021 et nous aviserons en 2022 avec le complément. Cette deuxième possibilité permettrait d'ajuster le montant et la durée en fonction de l'état de réalisation des projets pour les années 2021-2022 et des retours d'investissement (subventions, vente de parcelles...).

Mme MAIRE rappelle que nous avons inscrit dans le budget primitif, un emprunt de 300 000 € car il correspond le plus à la temporalité des dépenses envisagées à la conception du budget. M. le maire précise qu'il est possible de modifier un budget à l'aide d'une décision modificative qui permet de changer le montant initial de l'emprunt.

M. VANDELLE précise que cela ne semble pas nécessaire étant donné le montant des projets envisageables en 2021, les fonds disponibles et le versement des subventions.

M. Le maire précise qu'il a été simulé le coût éventuel d'une augmentation des taux sur le 2nd emprunt si la solution d'emprunter 300 000 € était retenue. M. GUERINET précise que le « surcoût », le taux était multiplié par 3 (c'est une hypothèse), ne serait que d'environ 3 000 € sur 15 ans, ce qui est négligeable.

À la lueur de ces échanges, Il est proposé d'adopter, par un vote, la délibération permettant de souscrire un emprunt ayant les caractéristiques suivantes :

Établissement bancaire : La Banque Postale
Score Gissler : 1A
Montant du contrat de prêt : 300 000,00 EUR
Durée du contrat de prêt : 15 ans
Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/09/2036

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds. Montant : 300 000,00 €

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 25/08/2021, en une fois avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,70 %
Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Échéances : périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement : échéances constantes
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt.

La délibération n° 22/2021 est approuvée à l'unanimité.

5. Subventions aux associations

M. le maire présente le montant des subventions qui seront versées aux associations. Ces montants font suite à une rencontre où chaque association a pu échanger sur ses besoins en présence de M. le maire et de M. TINGUELY.

La répartition des subventions est la suivante :

Association	Montant	Remarques
Foyer Rural	700 €	
Les Jonquilles	0 €	L'association n'a pas souhaité de subvention pour cette année.
US 3 Monts	800 €	Décomposé en 600 € de subvention et 200 € d'achat de filets pour les cages de foot.
La Cantarelle	450 €	
L'association de pêche	100 €	
L'association de chasse	150 €	

La délibération n° 23/2021 est approuvée à l'unanimité.

6. Questions diverses

a. Aménagement du Mont Joly

M. THUREL souhaite savoir pourquoi de la terre continue a être ajoutée sur le mont. M. le maire indique que normalement il n'y a plus d'apport de terre et qu'une partie des derniers ajouts a servi à créer un talus à proximité de la table de pique-nique pour éviter que les véhicules ne stationnent sur l'herbe à proximité de celle-ci.

M. le maire en profite pour préciser à propos de l'éventuelle aire de décollage de montgolfière qu'au cours d'une rencontre avec M. CHAPUT (Chargé de mission Espaces Naturels du Grand Dole) et avec le berger qui installe des moutons sur le mont que le décollage des montgolfières n'est pas incompatible avec la présence des moutons.

De plus, un âne (ou une ânesse) va être installée sur le Mont Joly dans le même enclos que les moutons.

b. Urbanisme

M. MENETRIER veut aménager l'entrée (dégradée suite au passage des engins lors des travaux) devant chez lui. Pour que la réfection soit dans le style de la rénovation des lieux, cela il demandé un devis de plus de 8000 €. Sur ce devis, certains éléments concernent la sécurité des abords de l'entrée (caniveau). La municipalité ne participera pas aux frais de remise en état du passage mais autorise M. MENETRIER à effectuer les travaux. En ce qui concerne la sécurité du caniveau, une rencontre est prévue pour identifier les problèmes et une réflexion sera menée si la responsabilité de la commune peut être engagée.

c. Projet d'aménagement

M. le maire soumet l'idée d'une éventuelle installation d'une fontaine à proximité de la mairie permettant aux cyclistes et aux promeneurs de se désaltérer et de remplir leur bouteille. Le conseil souhaite approfondir el sujet avant de se prononcer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par M. le maire à 19h57.

Le Maire,
Patrick VIVERGE

